



Syndicat National Unitaire de  
l'Enseignement Professionnel

SECTION ACADEMIQUE DE  
TOULOUSE

**FSU**

**Déclaration du SNUEP-FSU, CAPA Hors Classe du 14 juin 2019**

**Mesdames et Messieurs les membres de la CAPA**

Samedi 18 mai, plus de 10 000 manifestant·es se sont mobilisé·es pour montrer leur opposition au projet de loi « Pour une école de la confiance » et aux réformes en cours dans les lycées. Malgré cela, ce projet de loi a été voté par le Sénat le 21 mai après avoir été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale.

Cette semaine, le texte est étudié par une commission mixte paritaire, composée de sénateurs·trices et de député·es et la loi Blanquer pourrait être adoptée sans discussion et rapidement par l'Assemblée nationale.

Ce projet de loi va de pair avec le projet de casse de la fonction publique que le gouvernement compte imposer à marche forcée et la suppression, à peine déguisée, du paritarisme.

Dans les lycées professionnels, à la prochaine rentrée, les élèves seront moins bien formé·es. La diminution des heures et l'instauration de dispositifs tels que les familles de métiers, la co-intervention ou le chef d'œuvre entraîneront une diminution des connaissances, savoirs, savoir-faire et gestes professionnels enseignés.

Ainsi, le ministère enlève des moyens aux élèves les plus en difficultés. Il empêche leur accès à une culture commune et à une émancipation citoyenne. Ses choix sont des freins à une insertion professionnelle durable et à une poursuite d'études réussie.

Sommés de mettre en place rapidement et sans réelle formation la réforme, les PLP vont voir leurs conditions de travail fortement dégradées. Leur colère s'exprime en ce moment dans les établissements lors des réunions organisées par les inspecteurs et inspectrices. Elle doit être entendue.

Le SNUEP-FSU dénonce l'obstination du ministre qui refuse d'entendre les critiques légitimes de la profession et le scandale de ParcoursSup révélateur du mépris avec lequel il mène ses réformes.

Le SNUEP-FSU exige l'abandon de la réforme Blanquer de la voie professionnelle.

Le SNUEP-FSU réaffirme que la reconnaissance du travail des PLP passe aussi par une revalorisation salariale ambitieuse.

Pour la CAPA qui nous concerne, quelques remarques, contestations et demandes :

La circulaire d'orientation de la campagne HC 2019 a prévu de reprendre l'appréciation attribuée dans le cadre de la campagne de la Hors-classe 2018 pour les agents déjà promouvables l'an dernier. Ce choix va à l'encontre des positions du SNUEP-FSU qui avait déjà dénoncé en 2018 l'injustice de ce gel des avis en CAPA et auprès du ministère.

Nous rappelons que, l'an dernier, 50% des agents promouvables avaient vu baisser leurs appréciations et avis alors que seuls 13% les avaient vu augmenter. Nous demandons à nouveau que madame la Rectrice interpelle la DGRH pour obtenir le « dégel » de ces avis pour les campagnes à venir afin que tous les non promus voient leur avis réévalué chaque année.

A propos des avis donnés par Madame la Rectrice : nous dénonçons à nouveau le taux de 10% des avis « excellents » parmi les promouvables. Nous pouvons difficilement accepter que seuls 10% des PLP soient considérés comme « remarquables ». Nous regrettons également que 27% des collègues au 11<sup>ème</sup> échelon ne soient pas promus cette année.

Nous souhaitons relever le fait que 9 PLP sont promus à la Hors-classe avec un avis « à consolider » alors qu'ils ne l'auraient pas été dans le système précédent avec un avis « faible ». Nous notons également qu'il n'y a plus que 2 oppositions de madame la Rectrice à la promotion d'un collègue au lieu de 6 en 2018. C'est un progrès mais pour le SNUEP-FSU, il ne devrait tout simplement pas y avoir d'opposition à la promotion à la Hors-classe.

Nous rappelons qu'une véritable revalorisation doit passer par la suppression de la HC et de la nouvelle classe exceptionnelle, accompagnée de la remise à plat des grilles de rémunérations et des rythmes d'avancement pour arriver à :

- la refonte des grilles indiciaires en une échelle unique sur 13 échelons à l'indice terminal 1063 INM ;
- un rythme d'avancement rapide en début de carrière et identique pour tou-tes : le 7<sup>e</sup> échelon en 9 ans à l'indice 800 INM ;
- l'intégration de toutes les indemnités dans le traitement indiciaire.

Les commissaires paritaires SNUEP-FSU